

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 49

8 janvier 2010

SOMMAIRE

Aggior S.A	2343	Kalan Capital Special Opportunities Deve-	
Alpha Management Company S.A	2315	lopment S.à r.l	2348
Autodis S.A	2346	Kalan Capital Special Opportunities (Glo-	
Bio-Nest a.s.b.l.	2330	bal) Captive S.à r.l	2349
Café Chez Negrita S.à r.l	2310	Kalan Capital Special Opportunities (Glo-	
Centrum J Luxembourg S.à r.l	2349	bal) S.à r.l	2347
Chapala S.A	2348	Kalan Capital Vietnam and South East Asia	2250
Chez Nous Lux S.à r.l	2346	REO S.à r.l	2350
Club des auteurs cinéastes et vidéastes de		Kegworth S.A.	2342
Luxembourg asbl	2324	KH Investments S.à r.l	2313
Edinformatic S.A	2326	Kyle Tech (Lux) S.à r.l	2341
Emmedue S.A.H.	2333	LUX-EURO-Trade Sàrl	2310
Europa Kestrel S.à r.l	2323	McAfee Financial Holdings S.à r.l	2316
European Directories S.A	2326	MDO Management Company	2314
Européenne de Financement S.à r.l	2343	MDO Services	2315
EuroSITQ	2340	M.D.Z. S.A	2341
EuroSITQ Finances	2341	Millennium European Holdings II S.à r.l.	
Face Job SA	2350	•••••	2350
Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l.		North Life S.à r.l	2346
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2342	Ocamut S.A	2347
FW Investment Holdings S.à r.l	2333	Opal Corporation (NFR) S.à r.l	2327
Go Ahead SA	2311	Privat/Degroof SICAV	2316
Habri S.A.	2345	Requilab	2342
HCEPP Management Company II S.à r.l.	23.13	Rock Ridge RE 13	2347
······································	2314	Sabone	2349
HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l	2324	SUISS FINANCE Luxemburg AG	2306
Highbridge Institutional Senior Invest-		The Directors' Office	2315
ments Lux S.à r.l.	2329	The Exhibition Factory S.A	2324
Iceberg Qapital Holdings S.à r.l	2348	Thunderbird M S.à r.l	2311
Immobiliare Ortana S.à r.l	2349	Thunderbird N S.à r.l	2311
JER Eagle S.à r.l.	2347	Thunderbird P S.à r.l	2329
JER Phoenix Holding	2346	Thunderbird Q S.à r.l	2314
JER Thunderbird S.à r.l	2329	Thunderbird R S.à r.l	2323
Kalan Capital Ship Owning S.àr.l	2348		



SUISS FINANCE Luxemburg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 149.920.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den sechzehnten November.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxembourg);

Ist erschienen:

FIIF International S.A. (B64.653), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

er selbst hier vertreten durch Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54290 Trier, Weidegasse 1, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 12. November 2009,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "SUISS FINANCE Luxemburg AG" gegründet.
- **Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.
 - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobiliarwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDDREISSIGTAUSEND (31.000,-€) EURO, eingeteilt in DREI-HUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100,-€), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

- **Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.
- **Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.



Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden

Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

- **Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder duch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.
 - Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.
- **Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 3. Dienstag des Monats Juli jeden Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

- Art. 12. Um der Generalversammmlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.
- Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2010.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in einer Höhe von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG (7.750,- €) EURO eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG (7.750,- €) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr neunhundertachtzig (980,- €) EURO.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Waclaw Kazimierz WALASZCZYK, Kaufmann, wohnhaft zu D-38122 Braunschweig, Wiesenweg 7.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

LCG International A.G. (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.



Dritter Beschluß

Zum Verwaltungsratsvorsitzenden (Präsident) wird ernannt: Waclaw Kazimierz WALASZCZYK, Kaufmann, wohnhaft in D-38122 Braunschweig, Wiesenweg 7.

Vierter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2014 befindet.

Fünfter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand nine, on the sixteenth november.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

FIIF International S.A. (B64.653), having its registrered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II,

himself here represented by Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, residing in D-54290 Trier, Weidegasse 1, by virtue of a proxy given under private seal on the 12 th of November 2009,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

- **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "SUISS FINANCE Luxemburg AG".
- **Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
- **Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.
- **Art. 4.** The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND (31.000,-€) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100,-€) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.



The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of theses articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

- **Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.
- **Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assemblee or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.
 - Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.
 - Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Tuesday of the month of July at 14.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.
- **Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2009.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2010.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO $(7,750.- \\in \\)$ and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO $(7,750.-\\in \\)$ is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about NINE HUNDRED AND EIGHTY (980.- €) EURO.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:



First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following one is appointed Director.

Waclaw Kazimierz WALASZCZYK, businessman, residing in D-38122 Braunschweig, Wiesenweg 7.

Second resolved

Is elected as auditor:

LCG International A.G. (B 86.354), with registered office in L-1840 Luxemburg, 11 A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Is elected as chairman of the board of directors (president). Waclaw Kazimierz WALASZCZYK, businessman, residing in D-38122 Braunschweig, Wiesenweg 7.

Fourth resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2014.

Fifth resolved

The address of the company is fixed in:

L-1840 Luxemburg, 11 A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichneit: DUKIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 24 novembre 2009. REM 2009/1515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009158929/233.

(090192313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Café Chez Negrita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 24, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 101.118.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009159345/10.

(090192996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

LUX-EURO-Trade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 60.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009159352/10.

(090193316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Thunderbird M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 118.432.

Il est à noter que Monsieur lan Whitecourt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Martin Eckel est désormais gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird M S.à r.l. Silvia Mathieu Mandataire

Référence de publication: 2009159354/15.

(090193376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Thunderbird N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 118.433.

Il est à noter que Monsieur lan Whitecourt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Martin Eckel est désormais gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird N S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2009159355/15.

(090193380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Go Ahead SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 149.908.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le treize novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Philippe LEPRETRE, administrateur de sociétés, demeurant à L-5440 Remerschen, 94, route du Vin.

Lequel comparant, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: GO AHEAD SA.
- **Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Roeser.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet le dépôt de droits d'auteur sur programmes Internet, livres, et CD audio, la production de CD audio de relaxation, l'édition sur tous supports physiques et électroniques, ainsi que l'organisation d'évènements et de séminaires de coaching.



Elle aura également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX (310,-) EUROS chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.
- **Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par Philippe LEPRETRE, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ HUIT CENT SOIXANTE-CINQ (865,-) EUROS.



Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé administrateur unique:

Philippe LEPRETRE, administrateur de sociétés, demeurant à L-5440 Remerschen, 94, route du Vin.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes: Roger-Pierre JERABEK, expert-comptable, demeurant à professionnellement à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LEPRETRE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 24 novembre 2009. REM 2009/ 1513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009158939/107.

(090192307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.048.750,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.006.

Par décision du conseil de gérance du 18 novembre 2009, le siège social de la société a été transféré du 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 DEC. 2009.

Pour: KH INVESTMENTS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Catherine Day-Royemans

- / Vice-Président

Référence de publication: 2010000139/17.

(090192594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



HCEPP Management Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.111.

Par décision de l'associé unique en date du 31 mars 2009, il a été décidé:

- de renommer:

Ernst & Young S.A.

7, Parc d'Activité Syrdall

L-5365 Munsbach

RCS B 47 771

en qualité de Réviseur d'entreprises pour une période prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour HCEPP MANAGEMENT COMPANY II SARL

Société à Responsabilité Limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010000234/20.

(090193323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

MDO Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 128.627.

Extrait des résolutions prises en date du 11 novembre 2009 par le conseil d'administration de la Société

Le poste d'administrateur de Monsieur Reinhard Krafft est devenu vacant en date du 11 novembre 2009, de sorte que le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter Monsieur Martin Peter Vogel, né le 29 septembre 1963 à Trüllikon (Suisse) et professionnellement domicilié au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en son remplacement avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2010.

Le poste de délégué à la gestion journalière de Monsieur Reinhard Krafft est devenu vacant en date du 11 novembre 2009 de sorte que le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Martin Peter Vogel en son remplacement avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Nicolaus P. Bocklandt / Yves Wagner

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000235/19.

(090193317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Thunderbird Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.436.

Il est à noter que Monsieur lan Whitecourt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Martin Eckel est désormais gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird Q S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2010000134/15.

(090193395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 142.270.

Extrait des résolutions prises en date du 11 novembre 2009 par le conseil d'administration de la Société

Le poste d'administrateur de Monsieur Reinhard Krafft est devenu vacant en date du 11 novembre 2009, de sorte que le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter Monsieur Martin Peter Vogel, né le 29 septembre 1963 à Trüllikon (Suisse) et professionnellement domicilié au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en son remplacement avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2010.

Le poste de délégué à la gestion journalière de Monsieur Reinhard Krafft est devenu vacant en date du 11 novembre 2009 de sorte que le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Martin Peter Vogel en son remplacement avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 novembre 2009. Pour extrait sincère et conforme Nicolaus P. Bocklandt / Yves Wagner Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000236/19.

(090193309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

MDO Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 96.744.

Extrait des résolutions prises en date du 11 novembre 2009 par le conseil d'administration de la Société

Le poste d'administrateur de Monsieur Reinhard Krafft est devenu vacant en date du 11 novembre 2009, de sorte que le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter Monsieur Martin Peter Vogel, né le 29 septembre 1963 à Trüllikon (Suisse) et professionnellement domicilié au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en son remplacement avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2010.

Le poste de délégué à la gestion journalière de Monsieur Reinhard Krafft est devenu vacant en date du 11 novembre 2009 de sorte que le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Martin Peter Vogel en son remplacement avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 novembre 2009. Pour extrait sincère et conforme Nicolaus P. Bocklandt / Yves Wagner Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000237/19.

(090193297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Alpha Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 81.916.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 avril 2009

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Kjell Thelenius, Monsieur Mats Ohlson et Monsieur Eric Chinchon, ceux-ci viendront à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Mats Andersson né le 17/04/1959 à Travad, Västra Götalands län, Suède et demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale a décidé de mettre fin au mandat de réviseur d'entreprise de KPMG AUDIT et de nommer en son remplacement Ernst & Young SA, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach pour un mandat venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.



Luxembourg, le 20 novembre 2009. Pour extrait sincère et conforme Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010000238/22.

(090193281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Privat/Degroof SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.601.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 11 décembre 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire Messieurs Antonio Sagnier, Guillermo Viladomiu, Miguel Garcia Arilla et Vincent Planche en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
- 2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour PRIVAT/DEGROOF SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010000232/19.

(090192386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

McAfee Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.932.

STATUTES

In the year two thousand and nine on the third of December.

Before Us Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

McAfee Security S.à r.l., a private limited liability company existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending,

here represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 1 st , 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.
- **Art. 2. Corporate purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.



The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Corporate name. The name of this Company shall be: "McAfee Financial Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law.

6.2 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners shall appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they shall constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A or category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A or B managers, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A or B.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.



The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings is not mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

- Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.
- **Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not to be shareholder, in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.
- **Art. 11. Fiscal year Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty first of December 2010.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net



profit of the Company shall be allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, McAfee Security S.a r.l., aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A managers:

- Mr Keith Krzeminski, Chief Accounting Officer and Senior Vice President Finance, McAfee, Inc., born on 7 December 1961 in Pennsylvania, USA with professional domicile at c/o McAfee Inc., 5000 Headquarters Dr., Piano, Texas, 75024, USA;
- Mr Doug Rice, Treasurer and Vice President Finance, McAfee, Inc., born on 3 September 1965 in Indiana, USA with professional domicile at c/o McAfee Inc., 5000 Headquarters Dr., Piano, Texas, 75024, USA;

Category B managers:

- Mr Martinus C.J. Weijermans, Deputy Managing Director, born on 26 August 1970 in 's-Gravenhage (The Netherlands) with professional domicile at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Robert van't Hoeft, Deputy Managing Director, born on 13 January 1958 in Schiedam (The Netherlands) with professional domicile at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2. The registered office of the Company shall be established at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed. The deed having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant M e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

McAfee Security S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1 er décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.



Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

- **Art. 1** er . **Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité {ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles particulières qui s'appliquent à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "McAfee Financial Holdings S.à r.l.".
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégories A et B.



Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut demander que les comptes intérimaires soient revus par un auditeur indépendant.
- Le paiement est effectuée une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas en menacés.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.



- **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.
- Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir collégialement et former le conseil des commissaires aux comptes.
- **Art. 11. Exercice social Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, McAfee Security S.à r.l., prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400,-EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- M. Keith Krzeminski, Chief Accounting Officer and Senior Vice President Finance, McAfee, Inc., né le 7 décembre 1961, en Pennsylvanie, Etats-Unis ayant son domicile professionnel à c/o McAfee Inc., 5000 Headquarters Dr., Piano, Texas, 75024, Etats-Unis;
- M. Doug Rice, Treasurer and Vice President Finance, McAfee, Inc., né le 3 septembre 1965, en Indiana, Etats-Unis ayant son domicile professionnel à c/o McAfee Inc., 5000 Headquarters Dr., Piano, Texas, 75024, Etats-Unis;

Gérants de catégorie B:

- M. Martinus C.J. Weijermans, Deputy Managing Director, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage (Pays-Bas) ayant son domicile professionnel au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Robert van't Hoeft, Deputy Managing Director, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas) ayant son domicile professionnel au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- 2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52558. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009158928/369.

(090192990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Thunderbird R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.621.

Il est à noter que Monsieur lan Whitecourt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Martin Eckel est désormais gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird R S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2010000135/15.

(090193398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Europa Kestrel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.950.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société le 11 décembre 2009

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg le 11 décembre 2009, il a été décidé:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

SIGNES S.A.

Le liquidateur

Vincent GOY

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010000358/23.

(090192619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



The Exhibition Factory S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.579.

Il est à noter que l'adresse privée de l'administrateur Jean-François Quentin est désormais la suivante:

16, rue Pavée,

75004 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010000147/16.

(090193222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.600,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.065.

Par décision du conseil de gérance du 18 novembre 2009, le siège social de la société a été transféré du 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 DEC. 2009.

Pour HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Catherine Day-Royemans

- / Vice-président

Référence de publication: 2010000155/17.

(090192587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

CAL, Club des auteurs cinéastes et vidéastes de Luxembourg asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 9, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg F 8.179.

STATUTS

Dénomination, Siège, Objet

Art. 1 er . Entre les soussignés et tous ceux qui y adhéreront par la suite, il est formé une association dénommée Club des auteurs cinéastes et vidéastes de Luxembourg asbl, en abrégé CAL. Son siège est fixé à l'adresse 9, Place du Théâtre, à 2613 Luxembourg.

Art. 2. L'association a pour objet:

- l'encouragement, le développement et la diffusion du cinéma d'auteur;
- la défense des droits et intérêts de ses membres;
- la formation de ses membres par tous les moyens appropriés, tels que des démonstrations de matériel, des cours théoriques et des ateliers et séminaires;
- la promotion de la qualité des œuvres de ses membres par l'organisation de concours internes et la participation à des concours et festivals nationaux, régionaux ou internationaux;
 - la réalisation de films et vidéos de nature non commerciale de tous genres et traitant de tous les sujets.
- **Art. 3.** L'association peut posséder, soit en jouissance, soit en propriété, tous biens meubles ou immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.



Art. 4. L'association est membre de la fédération luxembourgeoise du cinéma d'auteur. Elle s'oblige à participer, dans la mesure de ses moyens, aux congrès, aux concours et à d'autres manifestations organisés par cette dernière.

Des membres

- **Art. 5.** Le nombre des membres est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à trois. L'admission des membres est prononcée par le comité. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour un des motifs suivants:
 - 1° préjudice volontaire causé aux intérêts du club,
 - 2° inconduite notoire ou tout acte déshonorant,
 - 3° condamnation à une peine pénale assortie de la perte des droits civils,

Est réputé démissionnaire de plein droit le membre qui, trois mois après l'échéance de la cotisation, aura omis de s'en acquitter.

Tout membre reste libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant à cet effet un courrier au comité. La démission, volontaire ou non, de même que l'exclusion d'un membre, ne lui confère aucun droit sur le fonds social.

La cotisation annuelle versée au moment de la sortie d'un membre pour une raison quelconque reste intégralement acquise à l'association.

Du comité

Art. 6. L'association est administrée par un comité de trois membres au moins et de 9 membres au plus nommés parmi les membres par l'assemblée générale, pour un terme de deux ans et en tous temps révocables par elle. Ce nombre sera atteint par le non remplacement de membres lors des prochaines vacances qui se produiront d'une façon naturelle ou volontaire.

Les membres du comité sont rééligibles. Les candidatures doivent être présentées par écrit au moins huit jours avant l'assemblée. Au renouvellement du comité sortiront la première fois la moitié des membres plus un désignés par un tirage au sort, étant retenu que le président et le vice-président ne pourront figurer ensemble sur cette première liste des sortants; la deuxième fois l'autre partie des membres. En cas de vacance d'un poste en cours de mandat, le comité est en droit d'y pourvoir par voie de cooptation. Le membre coopté achève le mandat de celui qu'il remplace. Le cas échéant il doit être confirmé par la première assemblée générale utile.

- **Art. 7.** Le comité a les pouvoirs les plus étendus dans la gestion et l'administration des affaires de l'association, à l'exclusion de ceux réservés expressément à l'assemblée générale pour la législation afférente ou les présents statuts.
- Art. 8. Le comité choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les autres membres auront la qualité d'assesseurs. Le comité pourra constituer sous sa responsabilité des commissions ou groupes de travail à attributions particulières, étant entendu que celles-ci seront toujours présidées par un membre du comité.
- **Art. 9.** Le comité ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente. Il est convoqué et présidé par le président, ou en cas d'absence par le vice-président, sinon le membre du comité le plus ancien en rang. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et en cas de partage, la voix du président, ou de celui qui le remplace, est prépondérante.

Ces décisions sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire

Des comptes

Art. 10. L'exercice comptable de l'association commence le 1 ^{er} septembre et finit le 31 août de l'année suivante. Les comptes de l'association sont arrêtés le 31 août de chaque année

De l'assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association. Sont réservés à sa compétence:

- la modification des statuts:
- la nomination et la révocation des membres du comité:
- la nomination de deux ou trois réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la fixation de la cotisation annuelle qui ne peut dépasser cent euros (100€);
- l'exclusion d'un membre;
- la dissolution de l'association.

Art. 12. L'assemblée générale se réunit dans le courant du mois de septembre de chaque exercice et au plus tard six semaines après la clôture de celui-ci. Elle est convoquée par le comité ou sur la demande d'un cinquième des membres.

Les membres sont convoqués par écrit aux assemblées générales, soit par courrier individuel soit par le bulletin mensuel envoyé à tous les membres. Le délai de convocation doit être de quinze jours au moins. L'ordre du jour doit figurer sur cette convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle,



est portée à l'ordre du jour. Toutes autres propositions, ne figurant pas à l'ordre du jour, ne peuvent faire l'objet d'une résolution.

- **Art. 13.** L'assemblée générale décide des points figurant à l'ordre du jour en principe dans l'ordre établi par le comité. Chaque membre absent ou empêché peut se faire représenter par un membre moyennant procuration écrite, étant entendu qu'un membre ne peut représenter plus d'un membre. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, quel qu'en soit le nombre, sauf les exceptions prévues par la loi ou les présents statuts.
- **Art. 14.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de cellesci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification n'est adoptée sans avoir obtenu la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il est convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal dressé par le secrétaire et signé par le président et le secrétaire.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées en tout temps par le comité sous les mêmes modalités que pour les assemblées ordinaires chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Dispositions finales

Art. 15. En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera un ou deux liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. Elle déterminera également l'affectation de l'actif social restant net après acquittement des dettes et apurement des charges, étant entendu que le solde positif sera destiné à une œuvre de bienfaisance.

Dispositions abrogatoires

Art. 16. Les présents statuts abrogent et remplacent toutes dispositions antérieures et plus particulièrement les statuts du 14 décembre 1947, enregistrés à Luxemburg le 18 septembre 1947, vol.222, fol.26, case 3, et tels que publiés au Mémorial, Recueil Spécial ? 88 du 17 novembre 1947.

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire siégeant au siège de l'association le mercredi 30 septembre 2009.

(Suivent les signatures)

Référence de publication: 2010000048/101.

(090193457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Edinformatic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.305.

Il résulte d'une lettre datée du 12 octobre 2009 que Monsieur Nicolas ESSELIN a démissionné de son mandat d'administrateur de la société EDINFORMATIC SA avec effet au 12 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme Pour EDINFORMATIC S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010000173/13.

(090193002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

European Directories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.024.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 octobre 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la cooptation des administrateurs suivants:
- Alex Harvey, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, en date du 30 juillet 2009
- Alain Tremblay, avec adresse professionnelle au 1000, Place Jean-Paul Riopelle, H2Z 2B3 Montréal, Canada, en date du 30 juillet 2009
 - 2. Acceptation de la démission des administrateurs suivants:
 - Terje Thon, avec adresse professionnelle au 42, Kalkbrennerveien, 1362 Hosle, Norvège avec effet au 30 juillet 2009



- Dave Brochet, avec adresse professionnelle au 1000, Place Jean-Paul Riopelle, H2Z 2B3 Montréal, Canada avec effet au 30 juillet 2009
- 2. Nomination de Michel Datchary, avec adresse professionnelle au 9, Rue Saint Senoch, 75017 Paris, France, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010000186/22.

(090192751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Opal Corporation (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.772.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of October.

Before Maitre Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"CPI Capital Partners Europe L.P.", a "limited partnership" having its registered office in United States of America, New York, NY 10022, 399 Park Avenue, 7 th floor registered in the Registrar of Companies, No. LP 11071 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Francis Mees, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given on 22 nd October, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares being the sole shareholder of "Opal Corporation (NFR) S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 116.772, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 15 th May, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1478 on 2 nd August, 2006.

The articles of incorporation have not been modified since the incorporation.

The Sole Shareholder, representing 100% of the Company's share capital, requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint the company "Snowdonia (NFR) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 116.771, as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

- 1. The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended.
- 2. The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.
- 3. The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.
 - 4. The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.
- 5. The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.
- 6. The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

"CPI Capital Partners Europe L.P.", une "limited partnership" ayant son siège social aux Etat-Unis d'Amérique, New York, NY 10022, 399 Park Avenue, 7 th floor, enregistrée au Registrar of Companies, No. LP 11071, ("l'Associé Unique"), ici représentée par Monsieur Francis Mees, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 22 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique de "Opal Corporation (NFR) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 116.772, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1478 du 2 août 2006.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer la société "Snowdonia (NFR) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116.771, en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- 1. Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- 2. Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur le sociétés commerciales sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.
- 3. Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.
 - 4. Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.
- 5. Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.
- 6. Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Mees, C. Wersandt



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. LAC/2009/46500. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010000132/102.

(090192531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Thunderbird P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.435.

Il est à noter que Monsieur lan Whitecourt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Martin Eckel est désormais gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird P S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2010000133/15.

(090193392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

JER Thunderbird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 115.484.

Il est à noter que Monsieur lan Whitecourt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur Daniel Ward et de Monsieur Craig Bass.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Thunderbird S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2010000137/16.

(090193403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Highbridge Institutional Senior Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.012.

En date du 4 décembre 2009, l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Démission de Mr Thierry Drinka de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société.

Deuxième résolution

Nomination de Mme Sophie Simoens, né le 15 février 1972 à Charleroi, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 6, Route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B, avec effet au 4 décembre 2009 et pour une durée indéterminée.

A dater du 4 décembre 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant A:

Faith Rosenfeld

Matthieu Boulanger



Gérant B:

Robert van't Hoeft

Sophie Simoens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Highbridge Institutional Senior Investments Lux S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2010000207/26.

(090192488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Bio-Nest a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4518 Differdange, 38, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg F 8.178.

STATUTEN

§1. Name, Dauer, Gründungsmitglieder, Sitz, Geschäftsjahr.

- **Abs. 1.** Die Bio-Nest a.s.b.l. (im Folgenden kurz "BN" genannt) wurde am 29.11.2009 in Luxemburg-Stadt gegründet und soll als Verein ohne Gewinnzweck, welcher aufgrund dem abgeänderten Gesetz vom 21.4.1928 über Vereine und Stiftungen ohne Gewinnzweck sowie den vorliegenden Statuten geregelt ist, in das zuständige Vereinsregister Luxemburgs eingetragen werden.
 - Abs. 2. Die Dauer des Vereins ist unbefristet.
 - Abs. 3. Die Gründungsmitglieder der BN sind:
 - 1) von Arx Stefan, Privatbeamter, 38, rue Xavier Brasseur, L-Differdange, CH
 - 2) Frondizi Claudia, Lehrerin, 38, rue Xavier Brasseur, L-Differdange, LUX
 - 3) Halbig Karin, Familienmanagerin, 54, bd Baden-Powell, L-Luxembourg, LUX
 - Abs. 4. Der Sitz des Vereins ist an der 38, rue Xavier Brasseur, L-4518 Differdange
- **Abs. 5.** Das Geschäftsjahr des Vereins beginnt mit dem 1. Januar und endet mit dem 31. Dezember. Im Gründungsjahr beginnt das Geschäftsjahr mit dem Tag der Vereinsgründung.

§2. Satzungszweck und Tätigkeitsbereich

- **Abs. 6.** Ziel des Vereins ist es, kostengünstig Bio-Produkte anzupreisen, damit es sich eine möglichst breite Bevölkerungsgruppe in Luxemburg leisten kann, seinen Konsum weitgehendst durch Bio-Produkte abzudecken, um gesund leben zu können.
- **Abs. 7.** Ein besonderes Augenmerk richtet sich dabei auf Kinder. Ihnen soll ein natürlicher Einstieg in ihr künftiges Leben ermöglicht werden, damit für sie der Konsum von Bio-Produkten von Anfang an eine Selbstverständlichkeit darstellt und sie nachhaltig ein gesundes Bewusstsein zu Bio-Produkten entwickeln.
 - Abs. 8. Die Bestrebungen des Vereins sollen insbesondere erreicht werden durch:
 - a) Durchführen von Second-Hand-Börsen für Bio-Produkte
 - b) Organisation von Veranstaltungen, die den Satzungszweck (gem. Abs. 6) zum Ziel haben

§3. Gemeinnützigkeit und Finanzierung

- Abs. 9. Die BN verfolgt ausschließlich gemeinnützige Zwecke.
- Abs. 10. Die BN und seine Arbeit sind parteipolitisch und konfessionell ungebunden.
- **Abs. 11.** Die Finanzierung der BN erfolgt durch Erlöse der Second-Hand-Börsen und weiteren Veranstaltungen (gem. Abs. 8), Mitgliedsbeiträgen und finanziellen Zuwendungen (z. B. Gönnerbeiträgen) sowie allfälligen Kostenerstattungen für Leistungen, die durch die BN erbracht wurden.
- **Abs. 12.** Die Mittel der BN dürfen nur für die satzungsgemäßen Zwecke verwendet werden. Keine Person darf durch zweckfremde Ausgaben oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen seitens der BN begünstigt werden.

§4. Mitgliedschaft

Abs. 13. Der Verein besteht aus mindestens drei aktiven Mitgliedern und aus Gönnern.

Es wird unterschieden zwischen natürlichen (Einzel- oder Familien-Mitgliedschaft) und juristischen Personen. Eine Familien-Mitgliedschaft besteht aus max. 2 erwachsenen Personen und deren minderjährigen Kinder, sofern alle in einem Haushalt leben.



- **Abs. 14.** Es kann jede natürliche oder juristische Person aktives Mitglied des Vereines werden, die die Statuten der BN anerkennt. Gönnern steht eine passive Mitgliedschaft zu. Sie werden ebenfalls zu den Mitgliederversammlungen eingeladen, an denen ihnen jedoch kein Stimmrecht zusteht.
- **Abs. 15.** Die Höhe des jährlichen Mitgliederbeitrags wird auf Vorschlag des Vorstands von der Mitgliederversammlung festgesetzt und darf für natürliche Personen 50 Euro und für juristische Personen 250 Euro nicht überschreiten.
- **Abs. 16.** Ein Gesuch zur Aufnahme in den Verein erfolgt mittels eines von der BN vorgefertigten Formulars, welches unterschrieben zuhanden des Vorstandes eingereicht werden kann. Über die Aufnahme von Mitgliedern entscheidet der Vorstand spätestens innert 2 Monaten. Die Mitgliedschaft wird durch eine schriftliche Bestätigung wirksam.
 - Abs. 17. Bestehen seitens des Vorstands Bedenken zur Aufnahme, kann der Vorstand ein Gesuch schriftlich ablehnen.
- **Abs. 18.** Gegen einen Entscheid gem. Abs. 17 kann der Gesuchsteller mittels Antrag (Frist gem. Abs. 30) bei der nächsten Mitgliederversammlung schriftlich Einspruch erheben. Der Vorstand muss in diesem Fall an der Mitgliederversammlung seinen Negativ-Entscheid begründen. Aufgrund dessen entscheidet die Mitgliederversammlung endgültig, wobei der Gesuchsteller kein Anrecht hat, daran beizuwohnen. Der Vorstand teilt schliesslich dem Gesuchsteller die Entscheidung der Mitgliederversammlung innert 14 Tagen schriftlich mit.
- **Abs. 19.** Die Mitglieder können dem Vorstand mittels Antrag (Frist gem. Abs. 30) jedes aktive Vereinsmitglied für eine Ehrenmitgliedschaft vorschlagen, über welchen anlässlich der Mitgliederversammlung abgestimmt wird. Ehrenmitglieder bleiben beitragsfrei.
- **Abs. 20.** Mitglieder erhalten einen Mitgliedsausweis, welcher zu ausgewiesenen Vergünstigungen an allen Veranstaltungen der BN, sofern es die finanzielle Lage des Vereins zulässt, und allenfalls bei anderen Institutionen oder Unternehmen berechtigt. Über die Vergünstigungen entscheidet der Vorstand.

§5. Ende der Mitgliedschaft

- Abs. 21. Die Mitgliedschaft erlischt durch Austritt, Ausschluss oder Tod bzw. bei juristischen Personen durch Auflösung derselben.
- **Abs. 22.** Ein Austritt erfolgt durch schriftliche Erklärung und wird mit dem Ende des Monats wirksam, in dem die Austrittserklärung dem Vorstand zugegangen ist.
- **Abs. 23.** Ein Ausschluss erfolgt durch Beschluss des Vorstands bei Vorliegen eines wichtigen Grundes, insbesondere bei groben Verstößen gegen Satzung und Interessen der BN sowie gegen Beschlüsse und Anordnungen seiner Organe und bei Verletzung der Beitragspflicht, d.h. wenn der Mitgliederbeitrag 3 Monate nach Ablauf der Fälligkeit noch nicht eingegangen ist. Dem Auszuschließenden muss vorab unter Setzung einer vierwöchigen Frist Gelegenheit zur schriftlichen Stellungnahme gegeben werden.
- **Abs. 24.** Der Ausschließungsbeschluss des Vorstandes bedarf der Schriftform und ist zu begründen. Gegen den Ausschluss kann das Mitglied mittels Antrag (Frist gem. Abs. 30) bei der nächsten Mitgliederversammlung schriftlich Einspruch erheben. Der Vorstand muss in diesem Fall an der Mitgliederversammlung seinen Entscheid begründen. Aufgrund dessen entscheidet die Mitgliederversammlung endgültig über den Ausschluss, wobei eine Zweidrittels-Mehrheit erforderlich ist und das Mitglied kein Anrecht hat, bei der Abstimmung über seinen Ausschluss beizuwohnen.
 - Abs. 25. Ein ausscheidendes Mitglied kann keine Mitgliedsbeiträge zurückfordern.

§6. Organe des Vereins

- Abs. 26. Organe der BN sind die Mitgliederversammlung und der Vorstand.
- Abs. 27. Bei Wahlen gilt als gewählt, wer die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen erzielt hat. Kommt eine Mehrheit beim ersten Wahlgang nicht zustande, so ist eine Stichwahl zwischen den zwei Kandidaten durchzuführen, die beim ersten Wahlgang die meisten Stimmen erhalten haben. Bei Stimmengleichheit im 2. Wahlgang wird ein 3. Wahlgang angeordnet. Bleibt es auch im 3. Wahlgang bei der Stimmengleichheit gibt die Stimme des jeweiligen Tagespräsidenten den Ausschlag.

§7. Mitgliederversammlung

- Abs. 28. Die Mitgliederversammlung findet in der Regel einmal im Jahr statt.
- Abs. 29. Die Mitgliederversammlung ist beschlussfähig, wenn der Vorstand alle Mitglieder schriftlich unter Angabe der Tagesordnung mit einer Frist von zwei Wochen zu ihr eingeladen hat, wobei das Datum des Poststempels entscheidend ist.
- Abs. 30. Jedes aktive Mitglied (Ausnahme siehe Abs. 18) kann einen Antrag für einen weiteren Punkt in der Tagesordnung der regulären oder außerordentlichen Mitgliederversammlung stellen. Anträge müssen spätestens 7 Tage vor der Versammlung schriftlich beim Vorstand eingereicht werden. Verspätete Anträge können in die Tagesordnung aufgenommen werden, wenn mindestens ein Drittel der anwesenden Mitglieder anlässlich der Versammlung der Dringlichkeit zustimmt.



- **Abs. 31.** Die Beschlüsse aufgrund der berechtigten Anträge werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit gibt die Stimme des jeweiligen Tagespräsidenten den Ausschlag.
- **Abs. 32.** Außerordentliche Mitgliederversammlungen werden aufgrund eines Antrags von mindestens 25% der Mitglieder oder wenn es der Vorstand als erforderlich erachtet unter Angabe der genauen Tagesordnung einberufen. Eine Einladung aufgrund eines Antrages hat innerhalb von 4 Wochen zu erfolgen (Frist siehe Abs. 29).
 - Abs. 33. Die Mitgliederversammlung hat folgende Aufgaben:
 - a) Wahl einer/eines Tages-Präsidentin/Präsidenten und einer/eines Tages-Protokoll-Führerin/Führers;
 - b) Entgegennahme des Jahresberichtes des Vorstands und des Kassenprüfers;
 - c) Abstimmung über Entlastung und Wahlen im festgelegten Rhythmus;
 - d) Bestimmung des Kassenprüfers;
 - e) Festsetzung der Mitgliedsbeiträge;
 - f) Beschlussfassung über Anträge;
 - g) Beschlussfassung über Statutenänderungen und Auflösung des Vereins
- **Abs. 34.** Die in der Mitgliederversammlung gefassten Beschlüsse sind von der/des Tages-Protokoll-Führerin/Führers schriftlich zu erfassen, von der/dem Tages-Präsidentin/Präsidenten gegenzuzeichnen und den Mitgliedern innert 14 Tagen zuzusenden. Einsprüche gegen den Wortlaut im Protokoll können bis 14 Tage nach dem Versand des Protokolls schriftlich beim Vorstand eingereicht werden, wobei das Datum des Poststempels entscheidend ist.

Der Vorstand entscheidet daraufhin über das weitere Vorgehen und unterrichtet die Mitglieder - nach Möglichkeit ausschliesslich in elektronischer Form.

- **Abs. 35.** In der Regel beschließt die Mitgliederversammlung durch Handzeichen. Bei der Wahl des Vorstands kann eine geheime Wahl anläßlich der Mitgliederversammlung beantragt werden. Bei Misstrauensanträgen wird geheim abgestimmt.
- **Abs. 36.** Ein Beschluss, der eine Änderung der Statuten enthält, bedarf der Zustimmung von zwei Dritteln der anwesenden Mitglieder. Der Vorstand kann Satzungsänderungen beschließen, wenn sie wegen dem Eintrag im Vereinsregister notwendig werden.

§8. Der Vorstand

- **Abs. 37.** Der Vorstand hat mindestens drei Mitglieder und besteht mindestens aus der/dem Präsidentin/Präsidenten, einer/einem Kassiererin/Kassierer und einem Aktuar. Ein Vorstandsmitglied neben der/dem Präsidentin/Präsidenten wir zur/zum Vize-Präsidentin/Präsidenten ernannt.
- **Abs. 38.** Die/der Präsidentin/Präsident ist aufgrund von Beschlüssen des Vorstands bzw. der Mitgliederversammlung gerichtlich und außergerichtlich allein vertretungsberechtigt. Die/der Vize-Präsidentin/Präsident handelt vollumfänglich in der Vertretungsbefugnis der/des Präsidentin/Präsidenten. Diese Befugnis wird entweder von der/dem Präsidentin/Präsidenten selber oder vom Vorstand erteilt. Es steht dem Vorstand frei, weiteren Vorstandsmitgliedern punktuell weitere Vertretungs- bzw. Zeichnungsbefugnisse zu erteilen.
- **Abs. 39.** Dem Vorstand obliegt die Geschäftsführung der BN und die Verwaltung seiner Mittel. Er ist für die Angelegenheiten der BN zuständig, soweit sie nicht ausdrücklich der Mitgliederversammlung vorbehalten sind. Er ist der Mitgliederversammlung rechenschaftspflichtig.
- Abs. 40. Die Wahl des Vorstands erfolgt durch die Mitgliederversammlung auf zwei Jahre. Eine Wiederwahl ist möglich. Er kann jederzeit in einer ordnungsgemäß einberufenen Mitgliederversammlung mit einer zwei Drittels Mehrheit aller Mitglieder abgewählt werden. Misstrauensanträge sind in der Tagesordnung anzugeben. Der Vorstand bleibt bis zur Wahl eines neuen Vorstands im Amt.
- **Abs. 41.** Der Vorstand ist berechtigt, einen Geschäftsführer und bei Bedarf weitere Personen zum Zweck der Abwicklung laufender Geschäfte und sämtlicher organisatorischer und technischer Aufgaben, die dem Vereinszweck dienen, zu bestellen. Hierzu können entsprechende Personen oder Betriebe auf Honorarbasis bezahlt werden.
- **Abs. 42.** Die Tätigkeit des Vorstands ist ehrenamtlich (Ausnahme Abs. 43). Die Aufwandsentschädigung orientiert sich an den effektiven Unkosten.
- **Abs. 43.** Der Vorstand ist berechtigt, ehrenamtlich geleitete Tätigkeiten (Vorstand, Veranstaltungen) im bescheidenen und angemessenen Rahmen (z. B. gemeinsames Essen) zu belohnen, sofern dies die finanzielle Lage des Vereins zulässt.

§9. Kassenführung und Kassenprüfung

- **Abs. 44.** Der Kassenprüfer hat nach Ablauf des Geschäftjahres die Kassenführung des Vereins sachlich und rechnerisch zu prüfen und über das Ergebnis der Mitgliederversammlung Bericht zu erstatten.
- **Abs. 45.** Er darf nicht dem Vorstand angehören und kann, sofern dies erforderlich ist, eine natürliche oder juristische Person sein, die nicht Mitglied des Vereins ist.



§10. Auflösung

- Abs. 46. Die Auflösung der BN kann nur in einer Mitgliederversammlung aufgrund eines ordnungsgemäß eingereichten Antrags durch eine Stimmenmehrheit von mindestens drei Vierteln der Mitglieder beschlossen werden.
- Abs. 47. Bei einer Auflösung der BN ist das Vereinsvermögen an eine in Luxemburg ansässige a.s.b.l., dessen Satzungszweck möglichst nahe der der BN herankommt, zu übertragen.

Die Gründungsmitglieder erklären sich mit den vorliegenden Statuen einverstanden und bestätigen mit ihrer Unterschrift die Gründung des Vereins:

Luxemburg, den 29. November 2009.

Stefan von / Arx Claudia Frondizi / Karin Halbig.

Référence de publication: 2010000049/156.

(090192930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Emmedue S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 44.739.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 17 juin 2009

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000219/14.

(090192973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

FW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.939.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of the month of December.

Before Maître Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

"Foster Wheeler International Corporation", a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at Perryville Corporate Park, Clinton, NJ-08809.

The founder is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the Company), governed by the present articles of incorporation (the Articles) and by current Luxembourg laws (the Laws), especially the laws of August 10 th, 1915 on commercial companies, of September 18 th, 1933 and of December 28 th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the Articles.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

- Art. 2. The Company's name is "FW Investment Holdings S.à r.l.".
- Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other



property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third party lender of the Affiliates); to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any borrowed money.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be). The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, or the sole manager (as the case may be), should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers, or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meeting of the shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be), of the Company.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty five thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 25 (twenty five euros) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - **Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of "class A" and "class B" managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders, or to the sole shareholder (as the case may be), fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.



In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes cast provided that at least one class A manager and one class B manager approved these resolutions.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.
 - Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Laws and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting. If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 st of December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be), will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.



Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

The excess is distributed among the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The Laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of the present deed and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 1,000 (one thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by Foster Wheeler International Corporation, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 25,000 (twenty five thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as class A manager for an undetermined duration
- Mr Rakesh Jindal, with professional address at 29, Bluebird Court, NJ-08822 Flemington;
- 2) Is appointed as class B manager for an undetermined duration
- Mr Frank Przygodda, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.



Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Foster Wheeler International Corporation", une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Perryville Corporate Park, Clinton, N.T-08809.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1 er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera "FW Investment Holdings S.à r.l.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties (et dans ce dernier cas même en faveur d'un tiers prêteur d'une filiale ou filiale apparentée); d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.
 - Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25,000 (vingt cinq mille euro), représenté par 1,000 (mille) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euro) chacune.



- Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
- Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants de "classe A" et de "classe B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents, comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés si celles-ci sont au moins adoptées par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- **Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
 - Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.



Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Toute assemblée générale doit être précédée d'une notification écrite énonçant l'ordre du jour et envoyée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée à l'exception de l'assemblée générale annuelle pour laquelle la notification doit être envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les notifications doivent préciser l'heure et le lieu de l'assemblée. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 1,000 (mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par "Foster Wheeler International Corporation", prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'EUR 25,000 (vingt cinq mille euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée

Monsieur Rakesh Jindal, avec adresse professionnelle au 29, Bluebird Court, NJ-08822 Flemington;

2) Est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée

Monsieur Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53119. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010000050/373.

(090193183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

EuroSITQ, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.103.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration des actionnaires du 9 décembre 2009

Il a décidé de rayer de la Société:

- Monsieur J. Bradley UNSWORTH, en tant qu'Administrateur
- Monsieur Thomas Stephen HAINES, en tant qu'Administrateur

et de nommer:

- Madame Jacqueline KOST, en tant qu'Administrateur, né le 26 mars 1961 à Montréal au Canada, avec adresse privé 13, rue Gaaschtbierg, L-8230 Mamer, en tant qu'Administrateur avec pouvoir de signature: conjointe à deux

avec effet immédiat, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010,

en plus de Madame Rita-Rose GAGNÉ, Administrateur et Monsieur Kuy Ly ANG, Administrateur

Luxembourg le,16 décembre 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010000221/20.

(090192572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



EuroSITQ Finances, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades. R.C.S. Luxembourg B 85.190.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration des actionnaires du 9 décembre 2009

Il a décidé de rayer de la Société:

- Monsieur J. Bradley UNSWORTH, en tant qu'Administrateur
- Monsieur Thomas Stephen HAINES, en tant qu'Administrateur

et de nommer:

- Madame Jacqueline KOST, en tant qu'Administrateur, né le 26 mars 1961 à Montréal au Canada, avec adresse privé

13, rue Gaaschtbierg, L-8230 Mamer, en tant qu'Administrateur avec pouvoir de signature: conjointe à deux

avec effet immédiat, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010

en plus de Madame Rita-Rose GAGNÉ, Administrateur et Monsieur Kuy Ly ANG, Administrateur

Luxembourg le,16 décembre 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010000222/20.

(090192577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.514.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1 er octobre 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité

- 1. de renouveler les mandats de Mr Koen LOZIE et de COSAFIN S.A. représentée par Mr Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L 2449 Luxembourg en tant qu'administrateur, et,
 - 2. de nommer Mr Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L 5960 Itzig en tant qu'Administrateur de la Société.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux S A., en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000214/19.

(090192968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kyle Tech (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.672.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Der Aktionär hat am 11. November 2009 beschlossen, den Rücktritt von Willem-Arnoud van Rooyen, Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren;
- Der Aktionär hat am 11. November 2009 beschlossen Richard van't Hof, geboren am 5. Oktober 1965 in Barendrecht (Nederlände), 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxembourg, den 14/12/2009.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010000225/15.

(090192520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Requilab, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl, Zone Artisanale et Commerciale Laangwies.

R.C.S. Luxembourg B 55.572.

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 1 er octobre 2009

L'assemblée des actionnaires a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1617 LUXEMBOURG 66, rue de Gasperich est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société à responsabilité limitée LISGO S.à r.l..

Deuxième Résolution

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Junglinster, le 1 er octobre 2009.

Pour extrait conforme

La société

Signatures

Référence de publication: 2010000224/20.

(090193290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.208.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Der Aktionär hat am 24. November 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27. März 1980 in Verviers (Belgien), 22, Grand Rue, L-1660 Luxemburg, als Geschäftsführer B des Geschäftsführerrats zu ernennen mit sofortigen Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 14/12/2009.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010000226/14.

(090192532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kegworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 17 juin 2009

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015, les mandats de:

Mesdames Sylvie THEISEN, Eliane IRTHUM et Caterina SCOTTI en tant qu'administrateurs, toutes trois avec adresse professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri. L-1724 Luxembourg

Fons MANGEN, demeurant à 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbrück est remplacé en tant que Commissaire aux Comptes par la société D.S. CORPORATION S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B n° 79.334, avec siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg pour la nouvelle période statutaire de 6 ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait conforme et sincère

KEGWORTH S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010000228/19.

(090192333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Aggior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 48.765.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 15 juin 2009

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000212/14.

(090192969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

EUFI S.à r.l., Européenne de Financement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 149.918.

STATUTS

L'an deux mille neuf,

le huit décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "TEAM CONTROL HOLDINGS LIMITED", une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social Suites 903-5, 9/F Allied Kajima Building 138 Gloucester Road, Wan Chai, Hong Kong,

ici représentée la société "SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

cette dernière représentée aux fins des présentes par Monsieur Yvon HELL, gérant de société, avec adresse professionnelle au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle que la partie prémentionnée va constituer:

Titre I er - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société a en outre pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers uniquement pour son propre compte.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.



- **Art. 4.** La société prend la dénomination de "EUROPEENNE DE FINANCEMENT S.à r.l.", (en abrégé "EUFI S.à r.l.") société à responsabilité limitée.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- **Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.



Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 mars 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société "TEAM CONTROL HOLDINGS LIMITED", préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul AGNES, administrateur de société, né à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 août 1941, demeurant au 1 rue Gustave de Marie, L-9062 ETTELBRUCK.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15135. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009158941/120.

(090192565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Habri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.644.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 octobre 2009 à 11.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Koen LOZIE et de COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat de M. Jean QUINTUS et nomme au poste d'Administrateur M. Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig.

Les mandats des administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000211/19.

(090192970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



North Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Niederfeulen, 13, Feelenerhecken.

R.C.S. Luxembourg B 97.202.

Par la présente je vous fait part de ma décision de démissionner de ma fonction en tant que, gérant technique de la société NORTH LIFE S.A.R.L sise 77, route Bastogne L-9156 Feelenerhecken enregistrée sous le numéro B97202 aux Registre des commerces. Donc par le même billet je dépose toute responsabilité à l'égard de la société.

Faite en tant d'exemplaires que de parties

Copie au gérant administratif Pena Mike

Ingeldorf, le 1 er novembre 2009.

Mr Costa Pierre.

Référence de publication: 2010000275/13.

(090193371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

JER Phoenix Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 108.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel Mandataire

Référence de publication: 2010000255/11.

(090193304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Autodis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 18, Op der Drieschen, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 79.626.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 27 octobre 2009

L'assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la société MAZARS, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, pour la révision des comptes des exercices 2009 et 2010. Le mandat du réviseur d'entreprises viendra à échéance à l'issu de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2010, à savoir lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS Signature

Référence de publication: 2010000229/15.

(090192361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Chez Nous Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 148.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 décembre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010000271/13.

(090192534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Rock Ridge RE 13, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.243.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Der Aktionär hat am 24. November 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27. März 1980 in Verviers (Belgien), 22, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg, als Geschäftsführer B des Geschäftsführerrats zu ernennen mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 14/12/2009.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010000278/14.

(090192651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

JER Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 125.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel Mandataire

Référence de publication: 2010000253/11.

(090193311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Ocamut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.899.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 14 décembre 2009 que:

- Monsieur Alain Blondlet ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 16 novembre 2009;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 novembre 2009 et ce pour une durée de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000301/15.

(090193182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.627.

Monsieur Jeremy SWINDELL a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 9 décembre 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010000309/12.

(090192609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Chapala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 83.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16. rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000260/14.

(090192423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kalan Capital Ship Owning S.àr.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.837.

Monsieur Jeremy LESTER-SWINDELL a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 9 décembre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Kalan Capital Ship Owning S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010000311/13.

(090192752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Iceberg Qapital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.846.

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la société prises en date du 4 décembre 2009

Iceberg Qapital LLC, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Clelia Stegnjajic, ayant son adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant, avec effet au 4 décembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant B

Référence de publication: 2010000252/15.

(090192711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities Development S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.836.

Monsieur Jeremy LESTER-SWINDELL a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 9 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities Development S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010000308/13.

(090192769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Immobiliare Ortana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 84.819.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 er décembre 2009 que:

- La démission de M. Bart Zech en tant que gérant de la société est accordée avec effet au 1 er décembre 2009;
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant avec effet au 1 ^{er} décembre 2009.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2010000314/14.

(090193269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.637.

Monsieur Jeremy SWINDELL a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 9 décembre 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010000310/12.

(090192595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Centrum J Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 85.357.

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 15 décembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010000324/15.

(090192983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Sabone, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.314.

Extrait de la Résolution Circulaire du 7 décembre 2009

La société SABONE a décidé le remplacement du Commissaire aux Comptes. Les fonctions de Audit & Compliance SA seront reprises par C.G. Consulting, sis au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg. La révision de l'exercice 2009 et des exercices suivants sera confiée à cette dernière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Sabone SA

Référence de publication: 2010000297/14.

(090192890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Millennium European Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.999.

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la société prises en date du 4 décembre 2009

Outview Carbon Investments Ltd, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Clelia Stegnjajic, ayant son adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant B, avec effet au 4 décembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant B

Référence de publication: 2010000250/15.

(090192728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kalan Capital Vietnam and South East Asia REO S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.839.

Monsieur Jeremy LESTER-SWINDELL a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 9 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Kalan Capital Vietnam and South East Asia REO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010000307/13.

(090192743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Face Job SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 31, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 149.924.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B65.937,

ici représentée par deux de ses administrateurs à savoir:

- Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, et,
- Nour-Eddin NIJAR, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 février 2009, dont un extrait est publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 706 du 1 ^{er} avril 2009,

habilité à engager la société par leurs signatures conjointes, agissant sur base de l'article 10 des statuts,

eux-mêmes représentés par Chantai ALEXANDRE, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville (France), 3, rue du Rhin,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 18 novembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par la comparante, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FACE JOB SA.



- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

- **Art. 4.** La société a pour objet la mise au travail de personnel intérimaire, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
- Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (100,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par la comparante, SEMINAIRE INVESTISSEMENT SA, préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (31.000,- €) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.



Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (895,-€).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentant l'intégralité du capital social, représentée comme il est dit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé administrateur unique:

- Chantal ALEXANDRE, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville (France), 3, rue du Rhin.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- la société H.R.T. Révision S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B51.238.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Ouatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2355 Luxembourg, 31, rue du Puits.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ALEXANDRE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1 er décembre 2009. REM 2009/1543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 16 décembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009158942/121.

(090192783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck